



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Vendredi 7 février 2025

Collision accidentelle entre deux tramways :

Avancement des étapes préalables à la reprise de l'exploitation commerciale

Suite à la collision accidentelle survenue le 11 janvier dernier entre deux tramways dans le tunnel de la gare, la CTS continue d'être mobilisée et à pied d'œuvre pour contribuer aux enquêtes en cours et préparer la reprise de l'exploitation commerciale des deux lignes empruntant le tunnel.

Cette reprise de la circulation commerciale ne sera effective qu'après autorisation signée par le Préfet. Celle-ci est conditionnée aux consignes préventives du STRMTG, service de l'État en charge de la surveillance des réseaux de tramway français. Dans la mesure où les causes de l'accident ne sont pas connues et ne le seront pas avant les conclusions définitives de l'enquête du BEA-TT à horizon 1 an environ, la reprise de l'exploitation est donc fondée sur le fait d'éviter que les deux circonstances constatées lors de l'accident soient reproduites. À savoir l'arrêt d'une rame en pente dans le tunnel d'une part, et le départ en arrière d'une rame dans la pente d'autre part.

En conséquence, la CTS a pris plusieurs mesures pour assurer la non-reproductibilité de ces circonstances.

Sur le premier point : les départs de rames quittant la station Gare centrale ne seront autorisés que si la station Ancienne Synagogue–Les Halles est libre et qu'aucun tramway ne s'y trouve. En outre, tout événement qui interromprait la circulation des rames et contraindrait à « faire demi-tour » rue du Noyer devra être évité.



Sur le deuxième point, la CTS rappelle que ses rames de tramway font l'objet de contrôles stricts et encadrés par la maintenance sur l'ensemble des systèmes de freinage. De plus, chaque rame est testée le matin avant sa sortie du dépôt par sa conductrice ou son conducteur, et, en cas de dysfonctionnement, fait l'objet d'un retour à la maintenance. Enfin, des sessions de rappel de bonnes pratiques sur le démarrage en pente seront organisées. Celles-ci se dérouleront dans le tunnel de la gare sur autorisation spéciale de la Préfecture.

Par ailleurs, la CTS a pris acte de la recommandation publiée ce jour par le BEA-TT, portant sur l'enseignement à l'ensemble des conductrices et conducteurs de tramway de l'usage du frein de sécurité lorsque le tramway est en mouvement.

« La CTS prend bien immédiatement en compte la recommandation adressée par le BEA-TT. L'usage du freinage d'urgence, qui fait partie de la formation actuelle des conducteurs, reste l'action de freinage prioritaire que doivent appliquer les conductrices et conducteurs en toute circonstance sécuritaire. La mesure exigée par le BEA-TT viendra donc renforcer la procédure de freinage, dans l'attente des conclusions de l'enquête menée par le BEA-TT ». Emmanuel AUNEAU, Directeur général.

En attendant, la continuité de service mise en place au travers de bus de remplacement est maintenue. La CTS remercie une fois encore ses clients pour leur patience et leur compréhension.